

DEPARTEMENT

Loi du 5 Avril 1884 – Article 56

Haute-Garonne

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

De la Commune de Launac

-oOo-

Séance du 14 Juin 2012 à 19h.

-oOo-

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délib.
14	14	10

L'an deux mille douze et le quatorze Juin à 19h., dans la salle du conseil municipal, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi sous la présidence de Monsieur Jean Arrecgros, Maire.

Secrétaire de séance : Michel Gimenez

Présents: Jean ARREGROS, Yannick BARUTEL, Geneviève BOSCH, Jean-Michel BROQUA, François CAMPOS, Lydia De MATA, Hervé DUPONT, Michel GIMENEZ, Christine MALATERRE, Christian SCLAUNICH.

Absents excusés : Denis BEGUE, Louis ESPIE, Laurent MARTIN, Isabelle SALACROUP.

BILAN DE LA CONCERTATION - ARRET PLU LAUNAC

Par délibération du 12 Février 2003, le Conseil Municipal a lancé l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Conformément aux dispositions de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, ce projet de PLU a fait l'objet d'une concertation préalable la plus ouverte possible ; dans les faits celle-ci s'est traduite par :

- L'affichage à la Mairie de la délibération l'élaboration du PLU,
- L'exposition en Mairie du diagnostic sur panneaux polychromes,
- L'exposition en Mairie du Projet d'Aménagement et de Développement Durable sur panneaux polychromes,
- La publication de plusieurs articles dans le bulletin municipal,
- La tenue d'une réunion publique concernant le PADD, le 06 Avril 2006 à destination de l'ensemble des habitants,
- La tenue d'un registre et la consultation des documents en Mairie depuis le lancement des études jusqu'à l'arrêt du Plan Local d'Urbanisme.

Cette concertation auprès des citoyens s'est ainsi réalisée de manière plus large que le contexte initialement prévu par la délibération du Conseil Municipal.

Grace à cette concertation et aux échanges sur les options d'urbanisme ainsi que les règles qui seront applicables au territoire communal, le Projet de PLU est aujourd'hui prêt à être arrêté par le Conseil Municipal. Il sera transmis, pour avis, aux personnes publiques associées à son élaboration et appelées à être consultées.

- ▶ *Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-9, L300-2 et R123-18,*
- ▶ *Vu la délibération du 12 Février 2003 prescrivant la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme et précisant les modalités de concertation du public,*
- ▶ *Vu la phase de concertation menée en Mairie,*
- ▶ *Vu la tenue d'une réunion publique concernant le PADD le 06 Avril 2006,*
- ▶ *Considérant que les modalités de concertation ont été respectées,*
- ▶ *Considérant que le projet du Plan Local d'Urbanisme est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées,*

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal tire le bilan de la concertation et **ARRETE** le projet de PLU (*Pour = 8 - Contre = 0 - Abstention = 2*).

Le Conseil Municipal précise que la présente délibération et le projet de Plan Local d'Urbanisme seront communiqués pour avis à l'ensemble des personnes publiques associées à la révision du PLU et à celles qui ont demandé à être consultées, soit :

- **Préfecture de la Haute-Garonne**
M.le Préfet - 1 place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cédex 9
- **Direction Départementale du Territoire**
M.le Directeur Cité Adm.-Bat.A - Bd. Armand Duportal 31074 Toulouse Cedex
- **Conseil Général de la Haute-Garonne**
Monsieur le Président 1 Bd de la Marquette 31090 TOULOUSE Cédex 9
- **Agence Régionale de la Santé**
10 ch. du raisin - BP 42157 - 31021 TOULOUSE Cédex 2
- **Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine**
69 rue du Taur 31000 Toulouse
- **Office National des Forêts**
Agence Interdépartementale H & G Gers - 262 rte de Landorthe 31800 SAINT GAUDENS
- **Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt**
Cité Administrative - Bat E - Bd Armand Duportal 31073 TOULOUSE Dédex
- **Chambre de l'Agriculture**
M.le Président 61 allée de Brienne - BP 7044 - 31000 TOULOUSE
- **Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports**
5 rue du pont de Montaudran - Halle aux Grains - BP 7009 - 31068 TOULOUSE Cédex 7
- **Inspection Académique de Toulouse**
Cité Administrative - Bat.F - BP 636 - 31003 TOULOUSE Dédex
- **Direction Régionale de l'Environnement**
Cité Administrative - Bat.G - Bd Armand Duportal 31074 TOULOUSE Dédex
- **Direction Régionale des Affaires Culturelles**
Service Régional de l'Archéologie Hotel Saint Jean 32 rue de la Dalbade - BP 811 - 31080 TOULOUSE Cédex 6
- **Direction Régionale de l'Industrie de la Recherche et de l'Environnement**
19 avenue Clément Ader 31775 COLOMIERS Cédex
- **Réseaux des Transports Électriques (RTE)**
GIMR 34 avenue Henri Barbusse - BP 52630 - 31026 TOULOUSE Cédex 3
- **Direction de l'Aviation Civile Sud**
Allée Saint Exupéry - BP 60100 - 31703 BLAGNAC
- **SCOT Nord Toulousain**
M.le Président 130 avenue de Bessières 31660 BESSIÈRES
- **Communauté de Communes Save et Garonne**
M.le Président ZA Proxima 31330 GRENADE
- **Inspection de l'Éducation Nationale**
M. Matchard 10a allées Alsace Lorraine 31330 GRENADE
- **Préfecture de la Haute-Garonne**
Direction des relations avec les Collectivités Locales - Bureau des Finances Locales
Mme Bousquet Joëlle - 1 place Saint Etienne 31038 TOULOUSE Cédex 9
- **SMEA**
3 rue André Villet - ZI de Montaudran 31400 TOULOUSE
- **Syndicat des Eaux Save/Cadours**
Chemin du Port-Haut 31330 GRENADE
- **SDEHG**
9 rue des 3 Banquets - BP 58021 - 31080 TOULOUSE Cédex 6
- **SDIS de la Haute-Garonne**
49 chemin de l'Armurié - BP 123 - 31776 COLOMIERS Cédex
- **Mairie de Grenade**
M.le Maire 31330 GRENADE
- **Mairie de Pelleport**
M.le Maire 31480 PELLEPORT
- **Mairie de Larra**
M.le Maire 31330 LARRA

- Mairie de Le Burgaud
M.le Maire 31330 LE BURGAUD
- Mairie de Saint Cézert
M.le Maire 31330 SAINT CÉZERT
- Mairie de Thil
M.le Maire 31530 THIL
- Mairie de Drudas
M.le Maire 31480 DRUDAS
- Mairie de Bretx
M.le Maire 31530 BRETX

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et lui donne délégation de signature pour tout ce qui concerne ce dossier.

Conformément au dernier alinéa de l'article L300-2 du code de l'urbanisme, le dossier définitif du projet de PLU, tel qu'arrêté par le Conseil Municipal, est tenu à disposition du public.

Conformément à l'article R123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie durant un délai d'un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

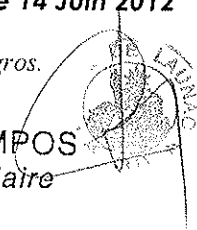
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Extrait certifié conforme par le Maire.

Ainsi fait le 14 Juin 2012

*Le Maire,
Jean Arrecgros.*

François CAMPOS
Adjoint au Maire



Acte rendu exécutoire,
après dépôt en Préfecture

et publication ou notification